

ASSOCIATIONS : LA RÉGION VOUS AIDE

Pour les aides de la « Vie Associative »

Les bénéficiaires sont :

Les associations dont l'activité principale entre dans les champs de compétence ou dans les priorités régionales, et dont le siège social et les activités sont situés en région Nouvelle-Aquitaine.

Faire sa demande d'aide :

Sur la base du dossier de demande « type » 2019 de la Région, formaliser son projet et le présenter complété des pièces obligatoires mentionnées dans le dossier type, téléchargeable sur :

<http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/soutien-vie-associative/>

Une attention particulière sera portée :

- à la viabilité du projet,*
- à la santé financière de l'association,*
- à l'impact du projet sur les territoires,*
- aux projets collectifs engageant deux ou plusieurs associations prévoyant la mutualisation des moyens et des postes, ainsi que les dynamiques collectives,*
- à la volonté d'acquérir des compétences (formation des bénévoles, ...),*
- à la prise en compte de la lutte contre les discriminations et l'égalité femme-homme dans le projet et dans la gouvernance de l'association.*

Le cadre légal :

La Délibération n°2017.29.SP « Règlement d'intervention Vie associative »

Dans ce guide vous trouverez :

**1- L'ACCOMPAGNEMENT A LA
STRUCTURATION DES ACTEURS**

Formation des bénévoles

Structuration des têtes de réseau

Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

2- LE SOUTIEN A L'EMPLOI

**3- LE SOUTIEN AUX ACTEURS EMERGENTS
ET AUX INITIATIVES LOCALES**

Contacts Région Nouvelle-Aquitaine

*Direction des Sports de la Vie ASSOCIATIVE et de l'Égalité
Service de l'Égalité, de la Vie Associative et des Solidarités*

Bordeaux

Hôtel de Région
14, Rue François de Sourdis

33 077 Bordeaux
☎ 05 57 57 80 00

Limoges

Maison de la Région
27, boulevard de la Corderie
CS 3116

87 031 Limoges
☎ 05 55 45 19 00

Poitiers

Maison de la Région
15, rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575

86 021 Poitiers
☎ 05 49 55 77 00

FORMATION DES BENEVOLES

Domaines d'intervention

Le contenu :

La Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Etat dans le cadre du FDVA 1 (Fonds de développement de la vie associative 1), finance l'organisation de formations collectives et gratuites pour les bénévoles des associations.

Pour des formations de 1 à 5 jours.

Des priorités définies :

Dans le cadre de la note d'orientation FDVA 2019, validée par la Commission consultative FDVA 1.

Montant des aides financières

Subvention forfaitaire 500€/jour de formation

Calendrier 2019

4 janvier : Lancement de l'appel à projets, dépôt des demandes exclusivement par téléservice sur <http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso>

8 février : Date limite de dépôt des projets des associations

Mars : Commission consultative FDVA

Mai : Vote en Commission Permanente des projets aidés

Pour en savoir plus : Note d'orientation FDVA 2019 prochainement téléchargeable sur <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/> ou <http://nouvelle-aquitaine.drdjcs.gouv.fr>

Vos contacts à la Région

Pilotage : Régine Fouqueray, vie.associative@nouvelle-aquitaine.fr

Référentes :

Mireille Geffré, mireille.geffre@nouvelle-aquitaine.fr

Véronique Larue, veronique.larue@nouvelle-aquitaine.fr

Vanessa Sudrot-Debeaupte, vanessa.sudrot-debeaupte@nouvelle-aquitaine.fr

STRUCTURATION DES TETES DE RESEAU

Domaines d'intervention

Le contenu :

La Région soutient en fonctionnement et/ou en investissement les réseaux associatifs dont les projets contribuent à une plus grande solidarité territoriale et au renforcement du lien social.

Sont éligibles les demandes concernant :

- l'animation et la coordination régionale du réseau associatif,
- les projets de réorganisation des réseaux à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine,
- le développement du réseau associatif dans les territoires non couverts,
- l'accompagnement et/ou le tutorat de projets innovants en matière de gouvernance associative.

Montant des aides financières

Subventions de fonctionnement :

30% maximum de la dépense éligible

Subventions d'investissement :

20 % maximum de la dépense éligible

Calendrier 2019

Décembre / Janvier : Projets à déposer dès le 1^{er} décembre 2018 jusqu'au 10 janvier 2019

Utilisation du dossier type de demande de subvention Région Nouvelle-Aquitaine 2019

Avril : vote en Commission Permanente des projets aidés

Vos contacts à la Région

Pilotage & Référentes :

Régine Fouqueray, vie.associative@nouvelle-aquitaine.fr

Sylvie Marcadié, sylvie.marcadie@nouvelle-aquitaine.fr

DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA)

Domaines d'intervention

Le contenu :

La Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'État et la Caisse des Dépôts, accompagne par un co-financement les associations employeuses qui ont engagé une démarche de diagnostic dans le cadre du DLA.

Des priorités définies :

La Région soutient prioritairement les ingénieries des associations déjà accompagnées au titre d'une politique régionale et dont l'objet peut être :

L'analyse du modèle économique de l'association.

La mise en œuvre d'un nouveau projet sur le territoire.

Le déploiement de nouvelles actions à l'échelle de la région.

La fusion d'associations engendrée par la réforme territoriale.

Montant des aides financières

Un co-financement des diagnostics dans le cadre du DLA des associations employeuses via les opérateurs : 30% maximum du coût

Calendrier 2019

Janvier : Projets à déposer dès le 15 décembre 2018 jusqu'au 31 janvier 2019

Utilisation du dossier type de demande de subvention Région Nouvelle-Aquitaine 2019

Avril : Vote en Commission Permanente des projets aidés

Vos contacts à la Région

Pilotage : Gaëlle Charté, vie.associative@nouvelle-aquitaine.fr

Référents :

Anaïs Fenard, anais.fenard@nouvelle-aquitaine.fr

Olivier Prédeau, olivier.predeau@nouvelle-aquitaine.fr

LE SOUTIEN A L'EMPLOI

Domaines d'intervention

Le contenu :

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient la création d'emplois associatifs en CDI à temps plein pour le développement d'activités d'intérêt général relevant des champs d'intervention de la Région.

Les associations déjà bénéficiaires d'aides régionales à l'emploi doivent informer la Région de toute modification portant sur le poste aidé : changement de titulaire ou de missions. Ces modifications devront faire l'objet d'un examen préalable de la Région.

Des priorités définies :

Les projets d'emplois partagés.

Les projets amorçant une dynamique en milieu rural ou en zone fragilisée.

Montant des aides financières

L'aide, limitée à 1 emploi, est attribuée pour 3 ans pour un montant de 21 000 €, soit 8 000 € en année 1, 7 000 € en année 2 et 6 000 € en année 3.

Calendrier 2019

Dépôt des demandes avant la création de l'emploi.

Les dates de dépôt 2019 sont consultables sur <http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/soutien-vie-associative/>

Utilisation du dossier type de demande de subvention Région Nouvelle-Aquitaine 2019.

Vos contacts à la Région

Pilotage : Gaëlle Charté, vie.associative@nouvelle-aquitaine.fr

Référents:

Christophe Roumillac, christophe.roumillac@nouvelle-aquitaine.fr

Vanessa Sudrot-Debeaupte, vanessa.sudrot-debeaupte@nouvelle-aquitaine.fr

Olivier Prèdeau, olivier.predeau@nouvelle-aquitaine.fr

LE SOUTIEN AUX ACTEURS EMERGENTS ET AUX INITIATIVES LOCALES

Domaines d'intervention

Le contenu :

La Région Nouvelle-Aquitaine entend accompagner les acteurs émergents et/ou des initiatives s'inscrivant dans une démarche de cohésion territoriale.

Les actions subventionnées doivent contribuer au renforcement du lien social et être ouvertes à tous les publics.

Des priorités définies :

- aux projets visant à valoriser la qualité de vie et l'attractivité des territoires ruraux,
- aux initiatives innovantes et expérimentales.

Montant des aides financières

Subventions de fonctionnement :

30% maximum de la dépense éligible, aide plafonnée à 10 000 €.

Subventions d'investissement :

20 % maximum de la dépense éligible.

Calendrier 2019

Dépôt des demandes suivant un calendrier arrêté annuellement.

Les dates de dépôt 2019 sont consultables sur <http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/soutien-vie-associative/>

Utilisation du dossier type de demande de subvention Région Nouvelle-Aquitaine 2019.

Vos contacts à la Région

Pilotage : Véronique Larue, veronique.larue@nouvelle-aquitaine.fr

Référents :

Christophe Roumilhac, christophe.roumilhac@nouvelle-aquitaine.fr

Hélène Charles, helene.charles@nouvelle-aquitaine.fr

Anaïs Fenard, anais.fenard@nouvelle-aquitaine.fr

MES NOTES :



A series of horizontal dotted lines for taking notes, overlaid on a large, faint, red-hatched map of the Nouvelle-Aquitaine region.